



Réunica

Prévention ou Répression

Au son du Buccin et à grand renfort de propagande dans les médias spécialisés, la direction de Réunica s'est vantée d'avoir mis en place au sein du groupe un accord d'entreprise sur le dispositif de Prévention et de Suivi des Risques Psychosociaux.

L'encre de la signature des partenaires sociaux (sauf la CGT) à peine sèche, que déjà le bel édifice se lézarde.

Cet accord, censé être un rempart contre l'arbitraire, se révèle être bien plus dangereux que l'arbitraire lui-même.

Depuis un certain temps, des événements susceptibles de générer des Risques Psychosociaux nous ont été rapportés par un nombre important de salariés travaillant au secteur logistique de l'établissement de Vallois :

- interdiction d'échanger entre collègues
- interdiction de solliciter l'expérience professionnelle entre collègues
- interdiction de critiquer l'organisation du travail, ou de proposer des améliorations
- aucune autonomie dans l'organisation personnelle du travail et rejet de l'expérience et des acquis professionnels antérieurs
- critique systématique du moindre temps de pause
- reproches continuels adressés de manière scolaire
- humiliations fréquentes sur les capacités de travail
- menaces de sanctions (ex: suppression des horaires variables) ou de restreindre la polyvalence exercée
- séparation des collègues issus des mêmes sites
- reproches fréquents sur la rémunération trop élevée pour le poste
- autoritarisme injustifié (ex : plus de production et moins de qualité)
- refus de toute initiative personnelle des salariés pour le partage de l'information sur les métiers

Une alerte orale, dans un premier temps, puis par écrit dans un second temps a été faite par les représentants du personnel auprès de la DRH et de l'infirmière ce qui a permis de réunir la cellule de veille chargée de « **détecter et signaler toute personne ou groupe de personnes qui seraient ou pourraient être exposées à un trouble psychosocial** ».

Le résultat ne s'est pas fait attendre. Suite à la réunion de la cellule de veille et comme première réponse, la Direction en parfaite contradiction avec ce qui est écrit à l'alinéa 6 de ce qui est le préambule de l'accord ; « **il est à noter qu'en aucun cas, l'expression et/ou la révélation d'un trouble psychosocial ne pourra être utilisée contre celui qui l'aurait exprimée ou révélée** » s'est empressée d'adresser une convocation à un entretien préalable à sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement à deux des salariés qui ont alerté les représentants du personnel.

Stupeur et consternation !

Notre direction aurait-elle l'intention de dissuader les salariés et leurs représentants de faire appliquer un accord qui promettait de protéger les plus fragiles d'entre nous ?

Poussant la perversion jusqu'au bout, les convocations ont été remises en main propre contre signature, par le responsable RH logistique, un vendredi en fin d'après-midi.

La CGT considère que cette procédure, survenant la veille d'un weekend, constitue un **acte de torture morale** de nature à aggraver l'état psychologique, déjà inquiétant des deux salariés concernés.

Rappelons que les salariés, sur qui pèse ces menaces, ont tous deux plus de 35 ans d'ancienneté dans le groupe et sont largement quinquagénaires. Jusqu'à ce jour Réunica n'avait eu qu'à se louer de leur professionnalisme. Que s'est-il donc passé dans ce secteur pour que du jour au lendemain, ils deviennent les salariés indolents et réfractaires qu'on veut nous faire croire.

Notre direction ne devrait-elle pas se remettre en question quant au mode d'organisation qu'elle a mis en place au sein de la direction logistique et de son management principalement axé sur les gains de productivité au détriment de l'humain.

Nous sommes bien loin des préconisations dispensées aux managers lors de la journée de sensibilisation aux Risques Psychosociaux, nous en sommes même à l'opposé avec des pratiques d'un autre âge.

Aujourd'hui travailler dans certains secteurs du groupe Réunica c'est :

- venir travailler avec une « boule au ventre »
- être humilié sur son lieu de travail
- être rabaissé socialement
- vivre dans la peur de perdre son emploi

Que cherche notre direction en agissant ainsi, nous n'osons pas imaginer qu'elle cherche à se débarrasser, à moindre coût des salariés qui lui « reviennent » trop chers.

Au vu d'un tel déni de justice, nous nous demandons s'il ne faut pas rebaptiser cet accord en lui donnant pour nom :

Accord d'entreprise sur le dispositif de Suivi et de Répression des salariés soumis aux risques psychosociaux.

Rappel du slogan cher à Réunica :

« Humain, Juste et Solidaire »